

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENault (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERoy),

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERoy.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2024-031 CONSEIL DE DISCIPLINE : RENONCEMENT AU RECOUVREMENT DES FRAIS ENGAGÉS POUR LA MISE EN OEUVRE DES PROCEDURES

Les données présentées en synthèse sont :

Une seule affaire disciplinaire au cours de l'année 2023 (contre 3 en 2022) pour les agents fonctionnaires : un agent de la filière technique – sanction moins forte que celle demandée (exclusion temporaire de fonctions de 2 ans alors que l'autorité avait demandé la révocation).

Par ailleurs, une affaire concernant un agent contractuel, mais procédure annulée par l'autorité territoriale avant son terme (2 affaires concernant des contractuels en 2022).

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Compte tenu de la modicité des sommes concernées et après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des membres présents et représentés :

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20240326-D_2024_031-

- **de renoncer**, pour les exercices 2023 et 2024, au recouvrement des frais engagés par le Centre de Gestion à l'occasion de la mise en œuvre des procédures disciplinaires, auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés du département d'Indre-et-Loire et ce dans la limite de cinq procédures par organisme employeur.

Fait et délibéré, le 26 mars 2024
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,



Michel GILLOT

Acte transmis à la Préfecture le : 29/03/2024
Acte reçu en préfecture le : 29/03/2024
Acte publié électroniquement le : 29/03/2024
Acte Exécutoire

REÇU EN PREFECTURE
le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-263700128-20240326-0_2024_031-